HAL
open science

Grade Master - Formation à l'enseignement de la musique

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Formation à l'enseignement de la musique. 2014, Conservatoire national superieur musique et danse de Lyon. hceres-02041910

HAL Id: hceres-02041910

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041910

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation : Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de master

Diplôme de deuxième cycle supérieur
Formation à l'enseignement : musique

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre2006[1],

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

[1] Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon – CNSMD de Lyon
3 quai Chauveau – F-69005 Lyon

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

Le diplôme de deuxième cycle supérieur *Formation à l'enseignement : musique* conférant le grade de master est un des cinq diplômes de niveau master conférés par le CNSMD de Lyon. La formation est structurée en quatre semestres et composée d'un total de 120 crédits européens (ECTS). Elle est destinée aux étudiants titulaires d'un diplôme de 1er cycle qui désirent devenir professeur de conservatoire. La formation réunit des aspects musicaux et pédagogiques présentés de manière différente : cours, séminaires, ateliers et stages. L'équipe de la formation est constituée d'un noyau central de six enseignants, dont deux professeurs titulaires d'un master en sciences de l'éducation, un professeur de culture musicale, deux compositeurs et un spécialiste de la musique ancienne. Les étudiants sont accompagnés dans des moments spécifiques de la formation par un second cercle de neuf professeurs certifiés et quatre artistes spécialistes de domaines esthétiques spécifiques.

Synthèse de l'évaluation

Evaluation réalisée en 2013-2014

- Appréciation globale :

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation vise à former des futurs professeurs d'enseignement artistique dans les conservatoires du 1er au 3ème cycle. En conjonction avec un Certificat d'Aptitude (CA) d'enseignement artistique reconnu par le ministère de la culture, le master donne accès au concours du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) qui permet d'être professeur titulaire de la fonction publique territoriale. La formation est structurée en quatre semestres et centrée sur le futur métier des étudiants : didactique, sciences de l'éducation, culture musicale. La formation combine des éléments d'enseignement traditionnel avec des ateliers qui mènent à la réalisation de projets personnels. Une partie intégrale de la formation est réalisée sous forme de stages qui permettent aux étudiants d'acquérir des compétences préprofessionnelles. L'acquisition de compétences additionnelles est limitée à une demi-heure hebdomadaire de langues vivantes pendant les trois premiers semestres. Quant à l'origine des étudiants de 2ème cycle, le dossier fourni manque de précisions. Apparemment, ce sont les titulaires d'un diplôme national d'études supérieures des CNSMD de Lyon ou de Paris.

Il est bien appréciable que l'intégration des stages dans la formation soit un élément important qui est bien souligné dans le dossier. Cet élément est bien et consciemment décrit. Il serait désirable que cette conscience et ce dynamisme soient étendus sur toute la formation et sa description. Le dossier fourni donne l'impression que davantage d'éléments, *e.g.* l'acquisition de compétences additionnelles et transversales, auraient mérité d'être intégrés de la même manière et avec la même conscience dans la formation.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Cette formation est proposée en France par seulement deux établissements, les CNSMD de Paris et de Lyon. Dans celui de Lyon, ce diplôme est placé au sein du département « Formation à l'enseignement de la musique ». Il s'agit d'une formation d'une grande attractivité, ce qui a amené le CNSMD de Lyon à établir un *numerus clausus*. Pour les stages, de nombreux partenariats existent avec les conservatoires de la région

lyonnaise et de la région parisienne. Pour la préparation d'études de 3ème cycle, le CNSMD de Lyon est associé à l'école doctorale *Lettres, langues, linguistique et arts* (ED 484) portée par l'Université Lumière Lyon 2. Il est également fortement inséré dans un réseau international, avec un nombre impressionnant de partenaires étrangers.

Il n'est pas facile, pourtant, d'identifier dans le dossier fourni des collaborations avec des structures de recherche, même si des chercheurs de différentes disciplines sont régulièrement invités à participer à la formation. Vu l'importance et l'attractivité de cette formation, il serait judicieux d'intensifier les liens pédagogiques avec les universités de la région. Les multiples relations et échanges internationaux de l'établissement pourraient de surcroît être liés d'une manière intégrale à la formation.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

À l'attractivité de la formation pour les étudiants correspond un pourcentage quasi optimal de diplômés qui trouvent une place de professeur dans un conservatoire. C'est peut-être cette réussite qui a mené à une certaine indifférence vers les détails. Le dossier donne peu d'informations précises et compréhensibles sur l'insertion professionnelle ou une possible poursuite d'études. Comme le nombre de diplômés est restreint, il aurait dû être possible d'intégrer dans le dossier des informations détaillées.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est de qualité, avec des profils variés. Des personnalités extérieures, souvent titulaires du doctorat, contribuent à la formation avec des interventions ponctuelles. Quant au suivi de la formation et l'évaluation des enseignements par les étudiants et par les diplômés, le dossier se limite à mentionner une rencontre avec les étudiants à la fin de la 1ère année, sans plus de détails et sans expliquer, comment et par qui les observations formulées par les étudiants sont prises en compte.

Le manque de précisions sur plusieurs aspects du pilotage de la formation est peut-être dû au bon fonctionnement du département et de la formation. Il est pour autant à souhaiter que les moyens d'évaluation et d'autoévaluation soient considérés comme possibles chemins d'amélioration. Les responsables de l'établissement et de la formation devraient pleinement considérer les différentes modalités de suivi de la formation et d'évaluation non pas comme une sorte de « contrôle », mais comme un moyen pour assurer la qualité et la pérennité de son enseignement.

- Points forts :
  - La variété et la richesse des modalités pédagogiques.
  - Le taux élevé d'insertion professionnelle pouvant être compris comme preuve manifeste de la qualité de la formation.

- Points faibles :
  - L'absence d'évaluation de la formation par les étudiants et des modalités de suivi de la formation.
  - Les liens perfectibles avec la recherche en pédagogie musicale.
  - Le dossier fourni qui manque d'informations sur l'analyse du devenir des étudiants.

- Recommandations pour l'établissement :

L'intégration de modalités de suivi de la formation ainsi que de procédures d'évaluation permettrait d'améliorer la qualité de l'enseignement ; une meilleure description de ces modalités et procédures dans le dossier aurait facilité leur compréhension et réalisation.

La mise en place d'options dans la maquette pourrait permettre aux étudiants la construction d'un parcours plus personnalisé et de panacher les profils de compétences des diplômés.

Le renforcement de l'enseignement des langues vivantes mériterait d'être envisagé.

Quant à la recherche en pédagogie musicale, les liens avec les universités de la région pourraient être intensifiés. En ce sens, le réseau de partenaires étrangers pourrait servir à une plus forte internationalisation de la formation.

Observations de l’établissement

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR MUSIQUE ET DANSE DE LYON

FORMATION À L'ENSEIGNEMENT MUSIQUE

- Points forts :

  - La variété et la richesse des modalités pédagogiques.
  - Le taux élevé d'insertion professionnelle pouvant être compris comme preuve manifeste de la qualité de la formation.

- Points faibles :

  - L'absence d'évaluation de la formation par les étudiants et des modalités de suivi de la formation.

- La procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants est effectivement nouvelle pour le CNSMD de Lyon, existant toutefois de manière informelle. Il nous incombe de réfléchir et de mettre en place les conditions formelles de cette évaluation.
- Toutefois la formation à l'enseignement a mis en place un protocole d'évaluation par les étudiants. Il participe en grande partie à un processus *d'évaluation formative,* (il n'a donc pas vertu de « contrôle » comme cela est signifié dans le rapport d'évaluation). Il sert de point d'appui pour les réformes qui ont été et continueront à être conduites dans l'organisation ou le programme de la formation. Cette évaluation à « mi-parcours » est réceptionnée par l'ensemble de l'équipe des formateurs et sert de point d'ancrage d'un rendez-vous entre les étudiants et les responsables des quatre modules de la formation, tels qu'ils ont été présentés en conseil pédagogique.

  - Les liens perfectibles avec la recherche en pédagogie musicale.

- Le département a mis en place des protocoles de formation innovants si l'on parle strictement de « pédagogie musicale ». En cela le CNSMDL propose une démarche de formation sans équivalence en France. Ce n'est pas ici un problème de mérite, mais bien une question épistémologique. Les partenariats possibles existent pourtant, mais ils ne sont vraisemblablement pas régionaux.
A ce titre le Cefedem Rhône-Alpes organise en novembre prochain les JFREM (journées francophones de la recherche en éducation musicale) où il sera important d'apporter une contribution. C'est une donnée envisageable au niveau du département de pédagogie.

  - Le dossier fourni qui manque d'informations sur l'analyse du devenir des étudiants.

- Si les données dont nous disposons donnent des informations intéressantes sur la nature et la qualité et l'insertion de nos étudiants, il n'en est pas moins important que nous approfondissions la méthode et affinions les procédures de l'observatoire des métiers.
Il convient donc d'élargir cette question à une réflexion d'ensemble, sur les modalités de l'expression des données possédées.

CNSMD
conservatoire national supérieur musique et danse de lyon
3 quai Chauveau, C.P. 120, F-69266 Lyon cedex 09
tél. 33 (0)4 72 19 26 26 - fax. 33 (0)4 72 19 26 00
www.cnsmd-lyon.fr

- Recommandations pour l'établissement :

L'intégration de modalités de suivi de la formation ainsi que de procédures d'évaluation permettrait d'améliorer la qualité de l'enseignement ; une meilleure description de ces modalités et procédures dans le dossier aurait facilité leur compréhension et réalisation.
La mise en place d'options dans la maquette pourrait permettre aux étudiants la construction d'un parcours plus personnalisé et de panacher les profils de compétences des diplômés.
Le renforcement de l'enseignement des langues vivantes mériterait d'être envisagé.
Quant à la recherche en pédagogie musicale, les liens avec les universités de la région pourraient être intensifiés. En ce sens, le réseau de partenaires étrangers pourrait servir à une plus forte internationalisation de la formation.

En complément des champs déjà renseignés ci-dessus, il convient de préciser quelques points :
- *Concernant le « numérus clausus »*, il s'impose à toutes les disciplines du CNSMD dont les capacités sont contingentées de fait. Il relève donc bien d'une conséquence qu'une volonté de régulation argumentée.
- L'acquisition de compétences additionnelles et transversales est au cœur des dispositifs de la formation et se joue dans les travaux que les étudiants réalisent. L'un des concepts majeurs ou principes d'apprentissages auxquels peuvent se référer un certain nombre de ces travaux (séminaires ou ateliers) est celui de la « réticularité », l'acquisition des compétences additionnelles ou transversales se jouant donc au fil des recherches, des enquêtes, effectuées par les étudiants eux-mêmes.
- Les stratégies internes permettent d'examiner avec le service des relations internationales une mobilité des étudiants de cette formation, moins engageante que les échanges Erasmus, plus souples, donc.
- Dans les travaux de recherche menés par les étudiants figurent une forte incitation à prendre en compte, selon le sujet, les situations d'enseignement de la musique hors de notre territoire.
- Des liens, aujourd'hui embryonnaires, sont à développer, d'une part avec l'ENS et plus particulièrement avec l'IFE (institut français de l'éducation) et d'autre part avec l'ISPEF (Institut des Sciences et des Pratiques d'Education et de Formation) qui relève de l'Université Lyon 2.

Le Directeur

Géry Moutier